



Systemes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (SST)

Les organisations du monde entier reconnaissent qu'il faut contrôler et améliorer les résultats en matière de santé et de sécurité et s'acquitter de ces tâches par le biais de systèmes, formels ou informels, de gestion de la sécurité et de la santé au travail ou de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Cependant, avant 1999, on a assisté à une prolifération des normes nationales et des programmes de certification exclusive, ce qui a entraîné une confusion et fragmenté le marché, sapé la crédibilité de chacun des programmes et pu créer des obstacles au commerce. De ce fait, les organismes de normalisation nationaux et internationaux ont commencé à élaborer des normes de gestion de la SST, dont les principales sont présentées ci-après.

BS OHSAS 18001 : 2007

Le groupe BSI est à la tête de l'élaboration de systèmes formels de gestion de la SST depuis 1999. La série relative à la SST contenait deux spécifications : 18001, qui contenait les exigences d'un système de gestion de la SST, et 18002, qui contenait les directives relatives à sa mise en œuvre. La norme **BS OHSAS 18001** (*en anglais*) a été adoptée en tant que norme britannique en 2007 et la spécification actualisée relative aux directives a été adoptée en 2008 en tant que **BS OHSAS 18002** (*en anglais*).

- La norme BS OHSAS 18001 précise les exigences auxquelles un système de gestion de la SST doit répondre pour aider une organisation à élaborer et à appliquer une politique et des objectifs, exigences qui tiennent compte des obligations légales et des informations sur les risques en matière de SST. Elle s'applique aux organisations de tous types et de toutes tailles et inclut des contextes géographiques, culturels et sociaux divers.
- La norme BS OHSAS 18002 prévoit une assistance générique à la création, à l'application ou à l'amélioration d'un système de gestion de la SST ; elle est la preuve de la réussite de la mise en œuvre de la BS OHSAS 18001.

Ces normes ne sont pas contraignantes d'un point de vue juridique et ont été élaborées suite à des demandes de certification. Elles peuvent être alignées sur les normes ISO 9001 (gestion de la qualité) et ISO 14001 (gestion environnementale) existantes. De nombreuses organisations envisagent une mise en œuvre simultanée de ces trois normes à des fins de rentabilité et en vue de limiter les bouleversements. Les normes peuvent être intégrées en utilisant une norme telle que la PAS 99 de BSI.

Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la SST (OIT-SST 2001)

Ces Principes directeurs sont le fruit d'un consensus tripartite entre les représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements à l'OIT. Ils peuvent être appliqués à l'échelle nationale et à l'échelle des organisations. A l'échelle nationale, ils servent à instituer un cadre national pour les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail, soutenu de préférence par la législation et la réglementation nationales, et fournissent des informations précises sur la création de mécanismes volontaires visant à renforcer le respect des réglementations et des normes applicables, permettant ainsi l'amélioration continue de l'efficacité en matière de SST. A l'échelle de l'organisation, les Principes directeurs encouragent l'intégration des éléments du système de gestion de la SST en tant que composant important de la politique et des mécanismes de gestion. Ils ne sont pas contraignants, ni destinés à remplacer les normes admises ou la législation et la réglementation nationales. Outre la participation des employeurs, ils prévoient la participation des travailleurs à tous les stades du processus. Leur application ne nécessite aucune certification.

Faits nouveaux concernant les systèmes ISO de gestion de la SST

L'OIT s'est par le passé opposée à l'élaboration d'une norme ISO sur la gestion de la SST. Cependant, en juin 2013, le bureau de gestion technique (TMB) de l'ISO a approuvé la création d'un nouveau comité de projet sur les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail, dont le *British Standards Institute (BSI)* assurera le secrétariat, suite à un vote massif des organismes de normalisation nationaux qui constituent les membres votants de l'ISO dans 112 pays. Les travaux menés porteront sur la **normalisation dans le domaine des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail**. Quarante-neuf pays participants et 17 pays observateurs, ainsi que d'autres organisations observatrices seront associés à ces travaux.

Le Comité de projet PC283, chargé de ce travail, entend publier la norme en octobre 2016. Cette norme s'alignera sur les autres normes ISO 9001 (gestion de la qualité) et 14001 (gestion de l'environnement) qui sont en cours de révision et seront publiées en 2015.

Après deux séances plénières, à Londres et à Casablanca, la norme sur la gestion de la SST (qui portera le numéro 450001) en est au stade du projet consultatif (CD) aux fins de commentaires et vote. Le CD est protégé par droit d'auteur et les membres de l'OIE peuvent accéder aux documents par le biais de leurs organisations ISO nationales. Il existe des désaccords entre les membres de la commission technique et les représentants de l'OIT sur plusieurs aspects du projet. L'ISO a également décidé que les références juridiques ne pourront inclure la négociation collective. À ce stade, les organisations observatrices, comme l'OIE, l'OIT et la CSI, peuvent formuler des commentaires, mais ne peuvent pas voter, alors que les représentants des comités nationaux ont le droit de vote.

Les membres de l'OIE sont tenus informés des faits nouveaux.

Pourquoi les systèmes de gestion de la SST concernent les entreprises

En ce qui concerne la nécessité de systèmes de gestion, on peut classer les entreprises en trois grands groupes :

- Les entreprises qui estiment que l'intervention d'un tiers ou l'augmentation de la charge administrative pour leurs activités et organisations n'est pas nécessaire.
- Les entreprises qui décident que la certification relevant de certaines normes leur assure un avantage concurrentiel et rassure leurs clients et autres parties prenantes.
- Les services d'experts qui voient là une opportunité commerciale majeure en matière de prestation de services à des organisations.

Les entreprises gérées de façon efficace appliquent un système de gestion, soit formel et certifié, soit interne, informel et non-certifié. Les petites entreprises et les micro-entreprises utilisent souvent des systèmes qu'elles ont élaborés pour répondre à leurs besoins. Cependant, la mondialisation des activités et des chaînes d'approvisionnement signifie que la responsabilité et l'intégrité du fonctionnement, des produits et des services doivent être établies et prouvées. La certification des systèmes de gestion est considérée comme l'un des moyens permettant de prouver ces éléments. Les systèmes de gestion utilisés pour des activités commerciales existantes performantes peuvent être appliqués à moindre coût et sont plus efficaces. De nombreuses entreprises indiquent toutefois que le processus d'application de systèmes de gestion a entraîné l'analyse et l'examen des méthodes de travail et montré qu'on pouvait les rendre plus intéressants, augmenter l'engagement en leur faveur et les améliorer.

La position de l'OIE sur les normes de gestion de la SST

Pour l'OIE, les systèmes de gestion ne devraient contenir aucune obligation, c'est-à-dire ni obligation juridique ni lien avec les licences d'exploitation. En tant que tels, ces systèmes peuvent être coûteux et lourds d'un point de vue administratif. Si l'intégrité d'un système commercial peut être établie sans pareilles lourdeurs administratives, ces normes devraient être acceptables. Si les entreprises souhaitent instituer des systèmes de gestion et recevoir une certification y afférente, elles devraient motiver leur décision.

Comment les travaux de l'OIE sur les systèmes de gestion de la SST font progresser le programme pour les entreprises ?

Etant donné les faits nouveaux à l'ISO, l'OIE soutient la coopération entre l'OIT et l'ISO sur l'élaboration de normes de gestion de la SST. Si l'OIE, par le biais du Conseil d'administration du BIT, devrait fournir des orientations quant à la participation de l'OIT au processus de l'ISO, les calendriers des réunions du Conseil d'administration du BIT et de l'ISO ne facilitent pas les choses.

L'OIE apportera la voix des entreprises directement à l'ISO et encouragera ses membres à faire de même au niveau national pour veiller à ce qu'une vision équilibrée des besoins des entreprises soit prise en compte. Une norme de gestion est concrète et réaliste pour les entreprises ; elle ne reflète pas uniquement les intérêts des consultants.

Pour que cette initiative ne fasse pas renaître la confusion sur le marché, ne remette pas en question la crédibilité des systèmes individuels et ne crée pas d'obstacles au commerce, l'OIE estime que les nouvelles dispositions internationales devraient être alignées sur les systèmes de gestion établis, ou pouvoir y être intégrées, et qu'elles ne devraient pas comporter d'élément de certification obligatoire.

Pour plus d'informations et pour toute question

Veuillez consulter la page consacrée à la [santé et à la sécurité au travail](#) sur notre site Internet www.ioe-emp.org. Si vous n'y trouvez pas la réponse à votre question, veuillez vous adresser à la conseillère de l'OIE sur la SST, Janet Asherson: asherson@ioe-emp.org ou composer le +41 22 929 00 08.